



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

boues

Question écrite n° 24515

Texte de la question

A l'issue de nombreux contacts entre les services du ministère de l'agriculture et la fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole, un projet d'arrêté spécifique au matériel d'épandage acquis en CUMA a pu être élaboré. M. Jean-Paul Dupré demande à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales de lui indiquer sous quel délai ledit arrêté sera publié.

Texte de la réponse

Le rôle des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) a été reconnu par les services du ministère dans la lutte contre les pollutions des eaux par les nitrates. Un arrêté relatif aux aides consenties aux CUMA, dans le cadre du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) a été signé le 14 août 2003 et publié au Journal officiel le 5 septembre 2003.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24515

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6862

Réponse publiée le : 13 janvier 2004, page 296